



**BUREAU DE L'ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL
POUR LA REGION DES GRANDS LACS**

Femmes et paix et sécurité

Résumé des faits

- Le Programme de mobilisation des femmes aux fins de l'application de l'Accord-cadre est la Stratégie du Bureau de l'Envoyé spécial pour la problématique hommes-femmes, les femmes et la paix et la sécurité. Elle vise à faire participer et aider les femmes de la région en tant qu'artisanes de la paix et dirigeantes.
- Le Programme de mobilisation des femmes reconnaît que les femmes sont des partenaires essentiels dans la consolidation de trois piliers indispensables à une paix durable : la reprise économique, la cohésion sociale et la légitimité politique. Il a donc pour objectif de donner des moyens d'action aux organisations de femmes et aux dirigeantes afin qu'elles contribuent énergiquement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre en les aidant à renforcer leur action collective, en leur octroyant des subventions pour exécuter leurs projets et en leur permettant de jouer un rôle actif et durable dans le processus de paix.
- Le Programme de mobilisation des femmes encadre trois éléments : la sensibilisation, la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et l'octroi de subventions.

1. **SENSIBILISATION** – *Renforcer la participation et le rôle de chef de file des femmes dans la prévention des conflits et les processus de paix*

Résultats escomptés :

- Renforcement des capacités, mise en commun des connaissances et plaidoyer politique pour et par les dirigeantes en collaboration avec des organisations de femmes régionales et nationales;
- Accroissement de la participation et de l'efficacité des femmes dans le cadre de dialogues aux niveaux régional et national relatifs à la prévention des conflits, aux processus de paix et aux initiatives économiques;
- Maintien de la présence des femmes et prise en compte de leurs préoccupations et de leurs programmes d'action dans les processus de paix et les forums de sécurité de haut niveau.

2. **PRISE EN COMPTE SYSTEMATIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES** : *faire une place aux questions d'égalité entre les sexes dans la Feuille de route, les programmes, les travaux et les initiatives du Bureau de l'Envoyé spécial.*

Résultats escomptés :



Prise en compte des perspectives des femmes et de la problématique hommes-femmes dans les programmes, les travaux et les initiatives de l'Accord-cadre ainsi que dans leur mise en œuvre.

3. **SUBVENTIONS** – *Octroi effectif de petites subventions aux organisations de défense des droits des femmes dans les quatre pays principaux¹*

Domaines prioritaires :

- Suivi et promotion de l'Accord-cadre et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes;
- Amélioration des moyens de subsistance des femmes et de leurs droits patrimoniaux;
- Promotion d'un accès équitable aux ressources naturelles et à leur contrôle.

Résultats escomptés :

Participation plus active des groupes de défense des droits des femmes au suivi et à la promotion de l'Accord-cadre et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies; participation plus active des organisations de la société civile s'occupant des femmes dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes; participation plus active des femmes dans la prise de décision concernant les moyens de subsistance des femmes et aux initiatives sur les droits patrimoniaux, et influence des femmes sur ces questions; accès accru des femmes aux ressources naturelles et à leur gestion.

- Le Programme de mobilisation des femmes est doté d'un Comité consultatif qui donne des conseils en matière de stratégie et de politiques et apporte un appui au volet communication du Programme. Le Comité consultatif se réunit tous les quatre mois, généralement sous forme de conférences téléphoniques.
- Le Programme de mobilisation des femmes est supervisé et administré par le Bureau de l'Envoyé spécial. Parmi ses principaux partenaires figurent les entités suivantes : ONU-Femmes; Fonds mondial pour les femmes (gestionnaire des subventions); Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit; Femmes Africa Solidarité; et Fonds pour les femmes congolaises.
- Depuis sa création en 2014, le Programme de mobilisation des femmes a redistribué 1 400 000 dollars à des associations locales de femmes et des organisations d'intérêt collectif. Les contributions proviennent des Gouvernements néerlandais, norvégien et irlandais et sont administrées par le biais du Fonds d'affectation spéciale du Bureau de l'Envoyé spécial ainsi que d'Oak Foundation par le biais du Fonds mondial pour les femmes.

¹ Burundi, Ouganda, RDC et Rwanda.



<p>Étapes suivantes</p>	<p>I. <i>Sensibilisation</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; 2. Appui à la création du secrétariat du Forum régional des femmes de la CIRGL à Kigali; 3. Évaluation de la place réservée aux femmes dans les processus de paix et la vie politique; 4. Appui au renforcement des capacités, à la mise en place de réseaux et aux activités de sensibilisation du Forum régional des femmes et de ses forums au niveau national; 5. Facilitation de la participation politique des femmes dans les processus de paix et les dialogues politiques. <p>II. <i>Subventions</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appui constant aux initiatives menées par les associations locales et les organisations d'intérêt collectif, ainsi qu'aux activités visant à renforcer la participation des dirigeantes aux efforts de paix dans la région; 2. Suivi constant de l'utilisation des subventions dans les quatre pays principaux (Burundi, Ouganda, RDC et Rwanda) afin de s'assurer que les effets souhaités sont obtenus. <p>III. <i>Mobilisation des ressources</i></p> <p>Poursuite de la campagne de mobilisation destinée à obtenir des ressources supplémentaires visant à accroître l'appui financier à la mise en œuvre des éléments et activités susmentionnés.</p>				
<p>Messages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'égalité des sexes est un élément central de l'Accord-cadre et le rôle des femmes reste essentiel dans tous les efforts de consolidation de la paix de la région. ▪ Les organisations et les réseaux de femmes sont un vecteur efficace de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs et devraient recevoir l'appui des États membres et des partenaires internationaux. ▪ Les ressources financières devraient être augmentées pour donner plus d'ampleur aux activités du Programme de mobilisation des femmes. 				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Auteur</td> <td style="text-align: center;">Carole Doucet</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Diffusion</td> <td style="text-align: center;">Bureau de l'Envoyé spécial</td> </tr> </table>	Auteur	Carole Doucet	Diffusion	Bureau de l'Envoyé spécial
Auteur	Carole Doucet				
Diffusion	Bureau de l'Envoyé spécial				
	<p>Date – 23 septembre 2016</p>				